

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vevey, le 23 juillet 2019

MUNICIPALITÉ EN BREF

Mesdames et Messieurs,

Engins pyrotechniques interdits dans le périmètre de la Fête des Vignerons

Pour des raisons de sécurité, et dans la perspective de la célébration de la fête nationale, la Municipalité de Vevey a décidé d'interdire l'usage de tout engin pyrotechnique (fusées, vésuves, pétards etc.) jusqu'au 13 août prochain dans tout le périmètre de la Fête des Vignerons. Cette interdiction sera donc également valable le jeudi 1^{er} août et communiquée sur les écrans disséminés dans la « Ville en Fête ».

Pas de baignade à proximité des Terrasses de la Confrérie

C'est pour des raisons de sécurité également que la Municipalité de Vevey a décidé d'interdire la baignade à proximité des Terrasses de la Confrérie, la grande structure en bois qui surplombe le lac au sud de l'arène. Des pieux anciens sont situés sous la passerelle jouxtant les Terrasses et présentent un danger réel en cas de plongeon.

A noter aussi qu'il est interdit de se baigner dans un rayon de 100 mètres autour d'un débarcadère, et que, de facto, la moitié ouest des Terrasses de la Confrérie est déjà soumise à cette interdiction. Une signalétique a été mise en place.